



La féminisation des conseils municipaux se poursuit, les inégalités persistent

À l'issue des élections municipales de 2020, près de 62 000 candidats ont été élus conseillers municipaux en Auvergne-Rhône-Alpes. Les 4 030 communes de la région existant au 1^{er} janvier 2020 rassemblent 12,3 % de l'ensemble des élus municipaux de France métropolitaine, soit autant que le poids démographique de la région. La part des femmes parmi eux continue de croître, notamment aux postes à responsabilité.

Jean Geymond, Corinne Pollet, Insee

Au soir du second tour des élections municipales de 2014, la part des femmes parmi les élus était de 41,9 % en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 1,7 point de plus que la moyenne nationale. En septembre 2020, comme pour l'ensemble des régions métropolitaines, cette part progresse, s'établissant à 43,9 %, tout en conservant une avance de près de 1,6 point sur la moyenne française.

Une féminisation croissante sur l'ensemble du territoire

Pour neuf des douze départements de la région, le taux de féminisation des conseils municipaux est supérieur à la moyenne nationale (42,3 %). Il est compris entre 42,6 % pour la Drôme et 47,1 % pour le Rhône (*définition*), 11^e département métropolitain aux conseils municipaux les plus féminisés. Seuls le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal n'atteignent pas la moyenne nationale. Cela s'explique notamment par le mode de scrutin, lui-même dépendant du nombre d'habitants.

En effet, pour les communes de 1 000 habitants ou plus, l'élection se fait au scrutin proportionnel de liste. L'alternance femmes-hommes sur les listes candidates est imposée par la loi. Pour les communes de moins de 1 000 habitants en revanche, l'élection se fait au scrutin majoritaire plurinominal avec panachage. La parité n'étant pas imposée, ces communes sont les seules susceptibles de traduire une évolution de la féminisation des conseils municipaux.

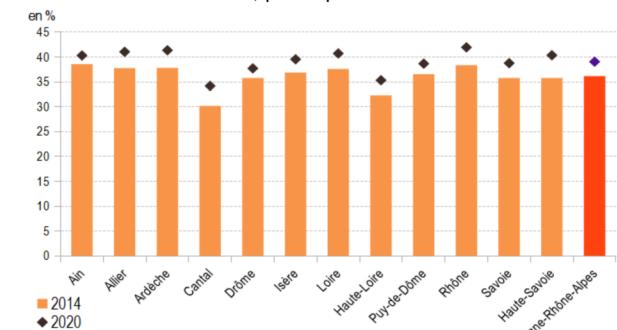
Les communes de 1 000 habitants ou plus représentent plus du tiers de l'ensemble des communes de la région, et plus du quart des communes de France métropolitaine. Du fait de leur obligation de parité, plus leur part est importante au sein d'un territoire, plus les conseils municipaux seront féminisés. Ainsi, la forte présence de femmes parmi les élus municipaux du Rhône tient au fait que les deux tiers des communes de ce département comptent 1 000 habitants ou plus. Les conseils municipaux ayant théoriquement un nombre impair d'élus, et le nombre de sièges attribués à chaque liste à l'issue du scrutin pouvant être impair, la stricte parité ne peut être

atteinte, si bien que dans plus de sept cas sur dix, ces conseils municipaux comptent un homme de plus.

En Auvergne-Rhône-Alpes, dans les communes de moins de 1 000 habitants, 39,1 % des élus municipaux sont des femmes, soit un peu plus que la moyenne nationale (37,6 %). Cela marque une progression de presque 3 points depuis les élections municipales de 2014, évolution équivalente au niveau national. Ce taux est en augmentation dans l'ensemble des départements de la région (*figure 1*), avec des variations allant de + 1,7 point dans l'Ain à + 4,6 points en Haute-Savoie. Ces communes sont majoritaires dans toutes les régions métropolitaines, à l'exception de la Bretagne, de l'Île-de-France et des Pays de la Loire.

1 Une progression vers la parité

Part des femmes dans les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants, par département



Source : Ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élus au 1^{er} septembre 2020

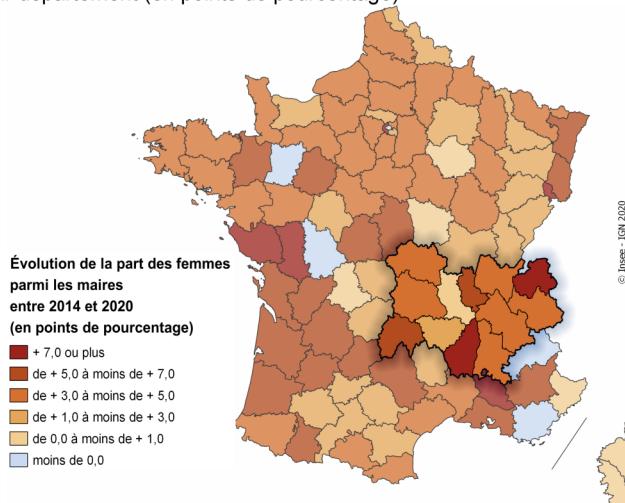
Des mairesses plus nombreuses, mais des postes élevés encore difficiles d'accès

En sus des élus municipaux, les fauteuils de maires se féminisent également. De 16,6 % en 2014, la part des maires femmes dans la région passe à 21,2 % en 2020. Auvergne-Rhône-Alpes atteint ainsi la 4^e place des régions françaises

avec le plus de maires femmes. L'évolution est plus élevée qu'au niveau national, où ce taux passe de 16,1 % à 19,8 %. Il atteint 24,6 % en Haute-Savoie, faisant de ce département le 5^e avec le plus de maires femmes en France métropolitaine (hors Paris). D'autres départements de la région se démarquent, le Rhône, l'Ardèche et la Drôme étant respectivement 8^e, 10^e et 12^e de ce classement (figure 2).

2 Des sièges de maires de plus en plus occupés par des femmes

Évolution de la part des femmes parmi les maires entre 2014 et 2020, par département (en points de pourcentage)



Certaines communes ne sont pas prises en compte par défaut de transmission de données.
Source : Ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élus au 1^{er} septembre 2020

Si les communes de 1 000 habitants ou plus ont, par contrainte légale, une part plus importante de femmes au sein de leurs conseils municipaux, leurs maires sont en revanche plus souvent des hommes. Dans la région, seuls 19,3 % des maires de ces communes sont des femmes, contre 22,4 % pour les communes de moins de 1 000 habitants. De manière générale, plus les communes ont une population importante, plus la part de femmes parmi les maires est faible (figure 3).

1 000 élus municipaux en moins dans la région

Le nombre d'élus dans la région est en diminution depuis les dernières élections. Toutes évolutions comprises, ce sont environ 1 000 sièges de conseillers municipaux qui ont disparu, dont 154 maires, soit une baisse de 1,6 %, moins importante qu'à l'échelle métropolitaine (- 2,8 %).

Dans la plupart des cas, la baisse du nombre d'élus municipaux est le résultat de fusions de communes. Entre 2014 et 2020, 252 communes d'Auvergne-Rhône-Alpes ont fusionné pour former 96 communes nouvelles, ce qui aurait dû entraîner la disparition de plus de 1 700 sièges d'élus. Toutefois, afin de permettre une période d'adaptation, cette baisse a été modérée par de nouvelles dispositions électoralles datées de 2019. Elles prévoient, pour ces communes nouvelles, une majoration temporaire du nombre d'élus au seuil immédiatement supérieur, ainsi qu'un seuil plancher égal au tiers de la somme des élus municipaux des communes fusionnées. Cela réduit le nombre de sièges supprimés à un peu plus de 1 350. Par ailleurs, 52 communes ont moins d'élus du fait de la baisse de leur population, pour un total d'environ 200 sièges municipaux disparus. Enfin, au 1^{er} septembre 2020, près de 250 sièges étaient vacants.

À l'inverse, d'autres communes ont eu un nombre plus important d'élus, du fait d'un plus grand nombre d'habitants : 217 communes de la région ont atteint un seuil de population supérieur, ouvrant ainsi droit à plus de 800 sièges supplémentaires. ■

3 Des mairesses moins présentes dans les grandes communes

Part des femmes parmi les maires en fonction de la population des communes

Population	Auvergne-Rhône-Alpes		France métropolitaine		
	Nombre de communes	Part des maires (en %)		Nombre de communes	Part des maires (en %)
		Femmes	Hommes		
100 000 habitants ou plus	6	0,0	100,0	39	23,1
entre 50 000 et 99 999 habitants	3	33,3	67,7	76	17,1
entre 10 000 et 49 999 habitants	92	13,0	87,0	800	17,3
entre 3 501 et 9 999 habitants	301	19,6	80,4	2 064	17,5
entre 1 000 et 3 500 habitants	1 055	19,8	80,2	6 724	19,4
moins de 1 000 habitants	2 550	22,4	77,6	24 878	20,2
Ensemble *	4 007	21,2	78,8	34 581	19,8
					80,2

* Certaines communes ne sont pas prises en compte par défaut de transmission de données.

Source : Ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élus au 1^{er} septembre 2020

Définition

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam), l'appellation « département du Rhône » recouvre deux acceptations. Au sens strict, il s'agit du seul territoire de compétence du conseil départemental du Rhône. Au sens large, cela fait référence à la circonscription départementale du Rhône, administration d'Etat placée sous l'autorité du préfet du Rhône regroupant les territoires du conseil départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon. C'est ce dernier sens qui est ici utilisé.

Source

Le Répertoire National des Élus (RNE) a pour finalité le suivi des titulaires d'un mandat électoral. Il est renseigné et tenu à jour par les préfectures et par les services du ministère de l'Intérieur, notamment sur la base des éléments fournis par les élus lors de la phase d'enregistrement des candidatures.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Populations municipales : quels changements pour les communes en vue des élections ? », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 68, janvier 2020
- « Les femmes et la vie politique locale - Bien représentées dans les assemblées locales, minoritaires aux postes clés », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 33, mars 2017

